

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

FOOT à 8

Saison 2023-2024

~~ CPD n° 8 ~~



Date : Jeudi 02 mai 2024

RDV : 18h15 (encadrement)
18h30 (joueurs)

Lieu : MARZY (stade municipal)

Responsables : Sébastien LEMERCIER et Pierre BARBIER

Encadrement : Florian BARON, Jacky BOUCHARD, Bastien DELARUE et Quentin DEVOUCOUX

Début : 18h45 - **Fin** : 20h00

Convocations : 27 gardiens de but (dont 2 féminines)

	<u>CLUB / ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	AFGP 58	RAVISE	THEO	08//06/2013
2	AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
3	AFGP 58	DUDRAGNE	SAMUEL	08/05/2012
4	AFGP 58	LERENARD CHADAIGNE	NINO	10/08/2011
5	AFGP 58	CARA	VALENTIN	11/08/2011
6	ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
7	ASA VAUZELLES	LAVALLADE	LOUCA	11/10/2011
8	AS CHARRIN	BEL	LOUIS	24/08/2011
9	CS CHATILLON EN BAZOIS	FARCY JOYEUX	LUCAS	12/06/2011
10	ESN 58	LEOTY	HUGO	24/10/2011
11	FC NEVERS	BOUJLILAT	NAEL	30/05/2013
12	FC NEVERS	DARD	ANTONIN	30/08/2012
13	FC NEVERS	THOMAS	NOE	08/05/2011
14	JS MARZY	BERTHON-RIBET	MILIE	23/11/2011
15	JS MARZY	GUILLAUMAT	HUGO	17/10/2011
16	RCNCS	EL HOUSSNI	MOHAMED	09/02/2013
17	RCNCS	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
18	SNID	VELTEN	LOUIS	05/06/2013
19	US COULANGES	FREITAS	MELISSA	30/04/2011
20	UCS COSNE	DESCLOITRE	TEO	30/10/2013
21	UCS COSNE	GAUDRY	FLAVIEN	12/08/2013
22	UCS COSNE	HERVO	JORIS	12/10/2012
23	UCS COSNE	DEFFUNT	MAXENCE	06/12/2011
24	US LA CHARITE	DALL SLOWINSKI	JOCELYN	03/12/2013
25	US LA CHARITE	GOULARD	LUCIAN	16/08/2013
26	US SAINT PIERRE	JOLY	NOLANN	13/05/2011
27	US SAINT PIERRE	CORBIN	MAE	28/04/2011

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).